



## Règlement Participation

### Jeu Concours de Noël Facebook

- L'entreprise organisatrice

La société **GROUPE MORGAN SERVICES**, immatriculée sous le SIRET n°722 023 728 001 31 et dont le siège social est situé au 31 rue Marbeuf 75008 Paris organise, du 12/12/2024 au 24/12/2024 un Jeu Concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « JEU CONCOURS DE NOËL » dans les conditions prévues au présent règlement. Il sera suivi d'un tirage au sort et l'annonce des 13 gagnants le jeudi 26 décembre.

La participation au Jeu Concours est enregistrée sur la page Facebook accessible à l'adresse suivante :

- <https://www.facebook.com/GroupeMorganServicesOfficiel>

Ce concours n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook et est à destination unique du **GROUPE MORGAN SERVICES**.

- Modalités de participation au Jeu Concours

Toute participation au Jeu Concours organisé par la société **GROUPE MORGAN SERVICES** implique la pleine et entière acceptation, sans réserve, du présent règlement et des modalités spécifiques propres au présent Jeu Concours. Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du présent Jeu Concours.

Pour participer au concours, chaque participant doit respecter le règlement **GROUPE MORGAN SERVICES**, à défaut de quoi l'exclusion du participant et la non-délivrance du lot pourront être décidées

La participation au Jeu Concours sera considérée comme complète si les points suivants sont cumulativement remplis :

- Suivre les instructions de participation détaillées au sein de la publication dédiée :
  - *Liker la publication du concours*
  - *Commenter la publication et taguer la personne avec qui partager le lot*
  - *Partager la publication à ses amis*

L'inscription au tirage au sort n'est effective qu'au terme de ces étapes.

Toute participation incomplète, inexacte ou ne respectant pas les modalités du Jeu Concours sera considérée comme nulle.

Chaque participant ne pourra participer qu'une seule fois sous chaque publication dédiée.

La participation à ce tirage au sort gratuit et sans obligation d'achat est ouverte à toute personne physique majeure, à l'exclusion du personnel permanent de la Société **GROUPE MORGAN SERVICES** et de ses filiales (MORGAN SANTÉ, FESTOU INTERIM et ALTEREGO), de leur famille, ainsi que des prestataires ayant participé à l'élaboration du Jeu Concours.

Le Jeu sera également annoncé sur le site web de **GROUPE MORGAN SERVICES** <https://www.groupe-morgan-services.fr>

Il est par ailleurs précisé que la promotion du présent Jeu Concours n'est ni gérée ni parrainée par Facebook.

Il sera également procédé au tirage au sort de douze gagnants suppléants si nécessaire.

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable si les coordonnées postales, téléphoniques ou électroniques ne correspondent pas à celles du ou des gagnants ou sont erronées ou si le ou les gagnants devaient être momentanément injoignables ou indisponibles. La responsabilité de la société organisatrice, de ses agences de promotion et de publicité, de ses partenaires, employés ou représentants ne saurait être engagée en cas de tout dommage subi par les gagnants, lié à l'utilisation ou à la jouissance de leur gain.

- **Désignation des gagnants et publication des résultats**

Afin de désigner les gagnants du Jeu Concours, un tirage au sort sera effectué par **GROUPE MORGAN SERVICES** le 26/12/2024 parmi tous les participants ayant répondu sous la publication Facebook dédiée et ayant respecté les modalités du présent règlement.

Les gagnants seront contactés via message privé sur Facebook à partir du 26/12/2024.

A l'issue du tirage au sort et une fois les noms des gagnants connus, la Société Organisatrice pourra contacter les gagnants afin d'obtenir leur autorisation à la publication des résultats du Jeu Concours sur Facebook en les identifiant.

Toute participation contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement, tirée au sort sera considérée comme nulle et entraînera la désignation d'un autre participant par un nouveau tirage au sort.

- Lots

Le nombre de gagnants est fixé à treize.

Chaque gagnant remportera le lot indiqué au sein de la publication dédiée au Jeu-Concours, soit :

- Une carte cadeau Illicado d'une valeur de 100€
- Un ballotin de chocolats Jeff de Bruges
- Casque MARSHALL Major V Noir
- Un gilet thermique sans manches et un bonnet Groupe Morgan Services
- Montre connectée multisport cardio - CW500 S Blanche
- Un kit hiver (polaire et cache oreilles) Groupe Morgan Services
- Une pochette surprise
- INIU Batterie Externe, 22.5W 10000mAh Power Bank, Batterie Portable USB C
- Une carte cadeau Illicado d'une valeur de 50€
- Une box goodies Groupe Morgan Services
- Un kit city (mug isotherme, un sweat et un tote bag) Groupe Morgan Services
- Un kit sport (gilet, casquette et gourde) Groupe Morgan Services
- Tablette Android SAMSUNG Galaxy Tab A9+ 128Go Wifi Bleu Marine

- Gratuité de la participation

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation. Ce Jeu Concours est totalement gratuit et sans aucune obligation d'achat.

Enfin, il est précisé que Facebook se dégage de toute responsabilité en cas de contentieux et que la plateforme Facebook n'est aucunement liée à l'organisation et à la promotion du jeu-concours.

- Collecte des données personnelles

Le **GROUPE MORGAN SERVICES** collecte et traite des informations personnelles vous concernant pour l'organisation de ce Jeu Concours. Ainsi, seules les données des personnes ayant volontairement participé à ce jeu seront traitées. Ce traitement repose sur l'intérêt légitime de notre entreprise.

Vos informations seront conservées le temps du déroulement du jeu concours et de l'annonce du gagnant ou de la gagnante. Les informations communiquées seront alors supprimées.

Pour obtenir davantage d'informations sur le traitement de vos données à caractère personnel nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité. Nous vous informons également que, en participant à un jeu concours sur Facebook, vous exposez vos informations personnelles et vos préférences à l'entreprise Meta qui aura la capacité de les réutiliser vous améliorer leurs algorithmes et préciser davantage votre profil utilisateur. Le **GROUPE MORGAN SERVICES** n'a pas de maîtrise sur ces éventuels traitements et ne pourra pas en être tenu pour responsable.

Conformément à la Loi Informatique et Liberté de n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, au Règlement (UE) 2016/679 et à la Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016, vous disposez du droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition, de suppression, du droit à la portabilité de vos données et de transmettre des directives sur leur sort en cas de décès.

Lorsque votre consentement est demandé, vous avez la possibilité de revenir à tout moment sur ce consentement et de vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel.

Vous pouvez exercer ces droits en adressant un mail à [dpo@morganservices.fr](mailto:dpo@morganservices.fr).

Vous avez également la possibilité de former une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)